



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date/ Révision: 20 juillet 2015

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

Nom du Produit : Toner Noir pour ECOSYS P6130cdn, M6030cdn, M6530cdn (TK-5140K)

Fabricant
Nom : KYOCERA Document Solutions Inc.
Adresse : 2-28, 1-Chome, Tamatsukuri, Chuo-ku, Osaka, Japon, 540-8585

Fournisseur
Nom : KYOCERA Document Solutions Europe B.V
Adresse : Bloemlaan 4, 2132 NP Hoofddorp, Pays-Bas
Numéro de téléphone : +31(0)20-6540000
Numéro d'urgence : ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers les plus importants : Non classé comme étant dangereux. (1999/45/CE)

Dangers spécifiques : Aucun

Autres informations sur les dangers : Effets potentiels sur la santé

Ingestion : L'ingestion n'est pas une voie d'entrée applicable pour l'usage prévu.

Inhalation : Une inhalation prolongée de poussières excessives peut entraîner des lésions pulmonaires. L'utilisation de ce produit aux fins prévues n'entraîne pas d'inhalation de poussières excessives.

Contact avec les yeux : Peut entraîner une irritation des yeux.

Contact avec la peau : Risques négligeables d'irritation de la peau.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance ou préparation ; Préparation

Composants ;

Nom chimique (nom courant)	N° CAS	Poids %
Résine de polyester	Confidentiel	70-80
Noir Carbone	1333-86-4	5-10
Styrène Acrylate Copolymer	Confidentiel	1-5
Silice amorphe	7631-86-9	1-5
Dioxyde de titane	13463-67-7	< 1

Information des composants :

Information sur les substances PBT et substances vPvB : aucun composant de ce produit n'est considéré comme une substance PBT ou vPvB d'après l'annexe XIII de la réglementation CE N° 1907 / 2006

4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation : Evacuer la personne du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais, faire des gargarismes avec beaucoup d'eau.
Consulter un médecin en cas de symptômes tels que la toux.
- Contact avec la peau : Nettoyer à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau et consulter un médecin en cas d'irritations.
- Ingestion : Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau pour diluer.
Demander un traitement médical si nécessaire.
-

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : Eau (asperger d'eau), mousse, poudre, CO₂ ou produit chimique sec
- Procédure de lutte contre l'incendie : Veiller à ne pas faire voler la poussière de toner. Purger l'eau des alentours et baisser la température de l'atmosphère pour éteindre l'incendie.
-

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : En cas de dispersion accidentelle du toner, éviter l'inhalation, l'ingestion, les contacts avec les yeux et la peau.
- Précautions pour l'environnement : Ne pas vider dans les égouts et les surface aquatiques.
- Méthode de nettoyage : Rassembler le toner dispersé afin de ne pas le faire voler et l'essuyer à l'aide d'un chiffon humide.
-

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : Ne jamais ouvrir le conteneur de toner.
- Stockage : Maintenir le conteneur de toner hermétiquement fermé et le stocker dans un endroit frais, sec et sombre, à l'abri d'une source d'incendie.
Tenir hors de portée des enfants.
-

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle <Données de référence> :

- ACGIH TLV₍₂₎ -TWA : Quantité inhalable 10 mg/m³, Quantité respirable 3 mg/m³
Noir Carbone 3,5mg/m², Dioxyde de titane 10mg/m³
- OSHA PEL₍₃₎ -TWA : Poussières totales 15mg/m³, Quantité respirable 5 mg/m³
Noir Carbone 3,5mg/m², Silice amorphe 80mg/m³/%SiO₂, Dioxyde de titane 15mg/m³ (poussière totale)
- DFG -MAK : Quantité inhalable 4 mg/m³
Silice amorphe 4mg/m³ (quantité inhalable)

Equipement de protection : La protection des voies respiratoires, des yeux, des mains, de la peau et du corps n'est pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.

Ventilation : La ventilation n'est pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique : Solide Forme : Poudre fine Couleur : Noir Odeur : Inodore

pH : Sans Objet

Point de fusion : 100-120 °C [toner]

Propriétés explosives : Une explosion des poussières est improbable dans le cadre d'une utilisation normale.
L'explosibilité expérimentale du toner fait l'objet de la même classification que des poudres similaires telles que la farine, le lait en poudre et les poudres de résine en fonction de la vitesse d'élévation de la pression.

Densité : 1.2 – 1.4 g/cm³ [toner]

Solubilité : Pratiquement insoluble dans l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité/ Réactivité : Stable dans le cadre d'une utilisation normale.

Produits de décomposition dangereux : Aucun

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë : (rat) LD₅₀ >2,000mg/Kg
(Estimé à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Toxicité dermique aiguë : (rat) LD₅₀ >2,000mg/Kg
(Estimé à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Toxicité d'inhalation aiguë : (rat)LC₅₀ (4 h) > 5.0mg/l
[cette valeur est la concentration maximale pour la poussière]
(Estimé à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Irritation oculaire aiguë : (lapin) Légèrement irritant
(Estimée à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Irritation dermique aiguë : (lapin) Non-irritant
(Estimée à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Sensibilisation de la peau : (Souris) Aucune sensibilisation
(Estimée à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Propriétés mutagènes : Test de Ames négatif.

Information sur les composants : Non mutagène d'après MAK, TRGS905 et l'annexe VI table 3.2 de la directive (CE) N° 1272/2008

Toxicité reproductive : N'est pas une substance toxique d'après MAK, Proposition de Californie 65, TRGS905 et l'annexe VI table 3.2 de la directive (CE) N° 1272/2008

Risques cancéreux : N'est pas une substance cancérigène ou potentiellement cancérigène (excepté le dioxyde de titane) d'après l'IARC, l'Association Japonaise de Santé Industrielle, ACGIH, EPA, OSHA, NTP, MAK, Proposition de Californie 65, TRGS905 et l'annexe VI table 3.2 de la directive (CE) N° 1272/2008.

L'IARC a réévalué le carbone noir et le dioxyde de titane comme produits cancérigène du groupe 2B (potentiellement cancérigène pour l'homme) à la suite des résultats des tests d'inhalation sur des rats. Les tests d'indigestion et cutané n'ont pas montré de risques cancéreux ⁽⁴⁾. L'évaluation du carbone noir est basée sur le développement de tumeur au poumon sur les rats recevant des expositions chroniques au carbone noir libéré à des niveaux qui induisent une surcharge de particule pour les poumons.

Les études effectuées sur des autres animaux que les rats n'ont pas démontré de lien entre le toner carbone noir et les tumeurs au poumon. En outre, un essai biologique de 2 ans sur le cancer en utilisant un toner soutenant une préparation de noir carbone n'a démontré aucune association entre l'exposition au toner et le développement de tumeurs chez les rats. ⁽¹⁾

Dans les études sur les animaux d'inhalation chronique pour le dioxyde de titane, la tumeur au poumon a été observé chez les rats seulement. On estime que c'est attribué au mécanisme de clairance pulmonaire du rat (phénomène de surcharge). ⁽⁵⁾ Les études d'inhalation excessives à ce jour n'ont pas révélées de relation entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et de maladie des voies respiratoires.

Effets chroniques :

Au cours d'une étude sur l'exposition chronique au toner typique par inhalation chez le rat, un degré léger à modéré de fibrose pulmonaire a été observé chez 92% des rats du groupe de concentration élevée (16 mg/m³) et un degré de fibrose minime à léger a été observé chez 22 % des animaux du groupe d'exposition moyenne (4 mg/m³)⁽¹⁾. Aucun changement pulmonaire n'a été observé dans le groupe d'exposition le plus faible (1mg/m³), le niveau d'exposition potentielle chez l'homme le plus pertinent.

Autres informations : Aucune

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas incinérer le toner et les conteneurs de toner. Des étincelles dangereuses peuvent entraîner des brûlures.

L'élimination doit se faire dans des conditions respectant les lois et réglementations locales, gouvernementales et fédérales concernant l'élimination (contacter l'agence environnementale locale ou gouvernementale pour les règles spécifiques).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN :	Aucun
Nom d'expédition UN :	Aucun
Classement UN :	Aucun
Groupe de conditionnement UN :	Aucun
Précautions Spéciales :	Aucune

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Informations Européennes

Informations sur l'étiquette conformément aux Directives CEE 67/548 et CE 1999/45

Symbole et Indication :	Non requis
Phrase R :	Non requis
Phrase S :	Non requis
Marquage spéciale :	Non requis
Composant dangereux à indiquer :	Aucun

Informations Américaines

Tous les composants de ce produit sont conformes à TSCA

16. AUTRES INFORMATIONS

Conformément à nos connaissances actuelles, les informations contenues dans la présente sont précises. Cependant, notre responsabilité ne saura être engagée de quelque manière que ce soit sur la précision et l'intégralité des informations contenues dans la présente.

<Abréviation>

ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists 2010 TLVs and BEIS (Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agent and Biological Exposure Indices)
OSHA :	Occupational Safety and Health Administration (29 CFR Part 1910 Subpart Z)
TWA :	Time Weighted Average
MAK :	Maximale Arbeitsplatz-konzentrationen (List of MAK and BAT Values 2011) (DFG: Deutsche Forschungsgemeinschaft)
Proposition 65:	California, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986
TRGS 905:	Technische Regeln für Gefahrstoffe (Deutsche)
Annexe VI Table 3.2 de la directive (CE) N° 1272/2008 :	Directive (CE) N° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges (CLP), annexe VI table 3.2.
IARC :	International Agency for Research on Cancer (IARC Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Human Health)
EPA :	Environmental Protection Agency (Integrated Risk Information System) (USA)
NTP :	National Toxicology Program (Report on Carcinogens) (USA)
UN :	United Nations
TSCA :	Toxic Substances Control Act (USA)

<Référence>

- (1) – Pulmonary Response to Toner upon Chronic Inhalation Exposure in Rats H. Muhle et al. *Fundamental and Applied Toxicology* 17.280-299(1991)

– Lung Clearance and Retention of Toner, Utilizing a tracer Technique, during Chronic Inhalation Exposure in Rats B. Bellmann.

- Fundamental and Applied Toxicology 17.300-313(1991)
- (2) ACGIH TLV (Threshold Limit Value)
 - (3) OSHA PAL (Permissible Exposure Limits)
 - (4) IARC Monograph on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans, Vol.93
 - (5) NIOSH CURRENT INTELLIGENT BULLETIN "Evaluation of Health Hazard and Recommendation for Occupational Exposure to Titanium Dioxide DRAFT"
- ISO 11014-1 Safety data sheet for chemical products
 - Directive (CE) N° 1907/2006